

Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE

Indicateurs communs d'inclusion sociale

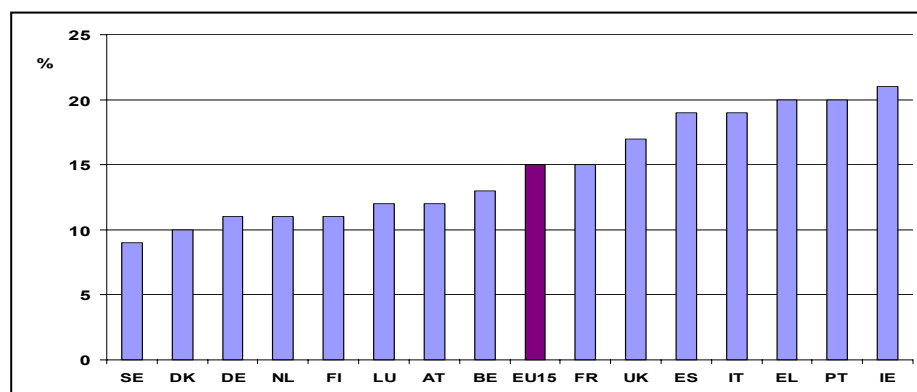
Lors du Conseil européen de Nice, en décembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont reconfirmé et mis en œuvre leur décision de mars 2000 (prise à Lisbonne), selon laquelle la méthode ouverte de coordination constituait la meilleure façon de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les éléments clés de cette approche sont la définition d'objectifs collectivement acceptés pour l'Union européenne (UE) dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux appropriés en vue de la réalisation de ces objectifs et l'établissement de rapports périodiques permettant de suivre les progrès accomplis.

C'est dans ce contexte que le Conseil européen de Laeken de décembre 2001 a approuvé une série de critères et un premier ensemble de dix-huit indicateurs statistiques communs dans le domaine de l'inclusion sociale, qui permettent de suivre, de façon comparable, les progrès des États membres dans l'accomplissement des objectifs communautaires. Cette liste est en cours de réexamen par le sous-groupe «Indicateurs» du Comité de protection sociale afin d'approfondir et d'affiner sa couverture. Ces indicateurs doivent être considérés comme un ensemble cohérent couvrant des dimensions importantes de l'inclusion sociale (pauvreté financière, emploi, santé et éducation).

La présente publication donne une vue d'ensemble des indicateurs monétaires adoptés à Laeken, appliqués aux «anciens» États membres de l'UE-15, qui ont tous (à l'exception du Danemark et de la Suède) été calculés à partir d'un instrument précurseur, le panel communautaire des ménages (PCM) (voir Notes méthodologiques, page 7). Une publication parallèle présente des informations similaires établies pour les «nouveaux» États membres et les pays candidats (n° 12/2004).

15 % des citoyens de l'UE sont menacés par la pauvreté

15 % de la population de l'UE était menacée par la pauvreté en 2001, c'est-à-dire qu'elle vivait dans un ménage ayant un «revenu équivalent disponible» (voir notes méthodologies) inférieur à 60 % du revenu équivalent médian du pays dans lequel elle résidait. Ce chiffre, calculé comme une moyenne pondérée des résultats nationaux (chaque pays se voyant attribuer un coefficient de pondération correspondant à sa population totale), masque des écarts considérables entre États membres - la part de la population exposée à un risque de pauvreté variant de 9 % en Suède à 21 % en Irlande (voir le graphique 1 ci-dessous et l'annexe statistique).



Graphique 1: Taux de risque de pauvreté en 2001

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

16/2004

Auteurs
Ian Dennis,
Anne-Catherine Guio

Contenu

Indicateurs communs d'inclusion sociale..... 1

15 % des citoyens de l'EU sont menacés par la pauvreté..... 1

Le risque de pauvreté est un concept relatif 2

Ecart médian de risque de pauvreté 3

Risque persistant de pauvreté 3

Modification du seuil de risque de pauvreté dans le temps..... 4

La répartition des revenus est plus équitable dans certains pays que dans d'autres..... 5

Effet redistributif des transferts sociaux..... 5

Plus de précisions sur les indicateurs d'inclusion sociale de Laeken 7



Fin de rédaction: 7.09.2004

ISSN 1024-4360

Numéro de catalogue: KS-NK-04-016-FR-N

© Communautés européennes, 2004

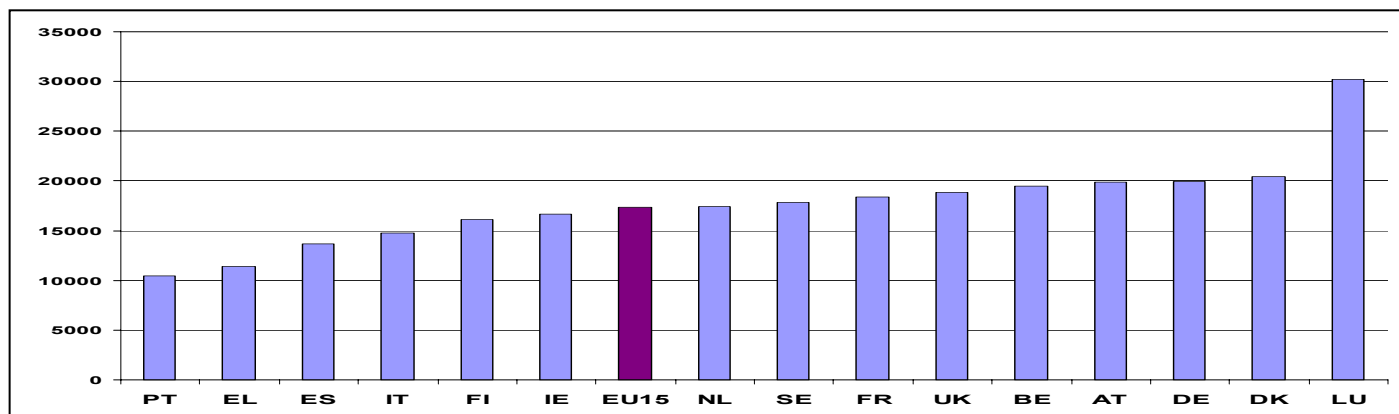
Le risque de pauvreté est un concept relatif

Le «seuil de risque de pauvreté» est fixé, pour chaque pays, à 60 % du revenu équivalent médian national. L'accent est donc mis sur le risque de pauvreté relatif plutôt qu'absolu: ce risque est donc défini par rapport au niveau général de prospérité de chaque pays et se mesure sur la base d'une valeur centrale de la répartition des revenus (l'un des principaux avantages de la médiane est qu'elle n'est pas influencée par les valeurs extrêmes, à savoir les revenus extrêmement faibles ou élevés).

Les seuils nationaux sont calculés pour la population dans son ensemble et sont exprimés en termes de revenu équivalent afin de prendre en compte la taille et la composition des ménages. Pour un type de ménage donné, il est ensuite possible de convertir un revenu «équivalent» en revenu «non équivalent» (réel) en le multipliant par la «taille équivalente» de ce ménage (voir notes méthodologiques).

Le fait d'avoir un revenu inférieur à ce seuil ne constituant pas une condition nécessaire ou suffisante pour être dans une situation de pauvreté, ces indicateurs sont donc appelés «mesures du risque de pauvreté».

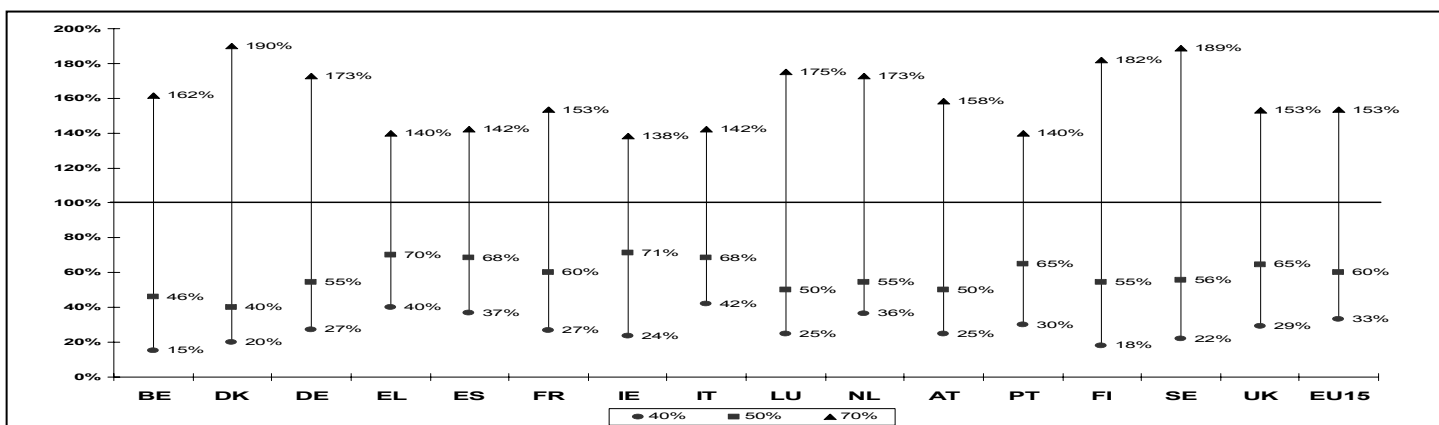
Pour illustrer la dimension relative de ce seuil et faciliter la compréhension de sa véritable signification, le graphique 2 indique sa valeur monétaire en standards de pouvoir d'achat (SPA, voir notes méthodologiques) pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants et pour chaque État membre. Les valeurs s'échelonnent entre 60 % de la moyenne communautaire au Portugal et 174 % au Luxembourg, soit un ratio de 2,9 qui fait ressortir l'écart entre les niveaux de vie nationaux. Si l'on excepte ces résultats extrêmes, la plupart des seuils nationaux se situent entre 80 % et 120 % de la moyenne de l'UE, qui s'établit à 17 332 SPA (calculée comme la moyenne des seuils nationaux, pondérée par la population). Pour un ménage d'une personne, la moyenne de l'UE est de 8 253 SPA (voir annexe statistique).



Graphique 2: Valeur illustrative du seuil de risque de pauvreté pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants en 2001

Le choix de 60 % du revenu national médian équivalent est conventionnel, même s'il a été orienté par des considérations statistiques. Afin d'examiner la sensibilité du risque de pauvreté au choix de seuils alternatifs, trois seuils supplémentaires ont été envisagés: 40 %, 50 % et 70 % du revenu médian équivalent. Au niveau de l'UE, la probabilité d'être exposé à un risque de pauvreté variait en 2001 de 5 % à 23 % pour les seuils fixés

respectivement à 40 % et 70 % de la médiane; elle est de 9 % pour une limite de 50 % (voir annexe statistique). Le graphique 3 présente les taux nationaux et communautaires de risque de pauvreté pour ces trois seuils distincts, exprimés en pourcentage du seuil de risque de pauvreté (fixé à 60 %).



Graphique 3: Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté fixé à 40 %, 50 %, et 70 % du revenu médian en 2001 (en pourcentage du seuil de 60 %)

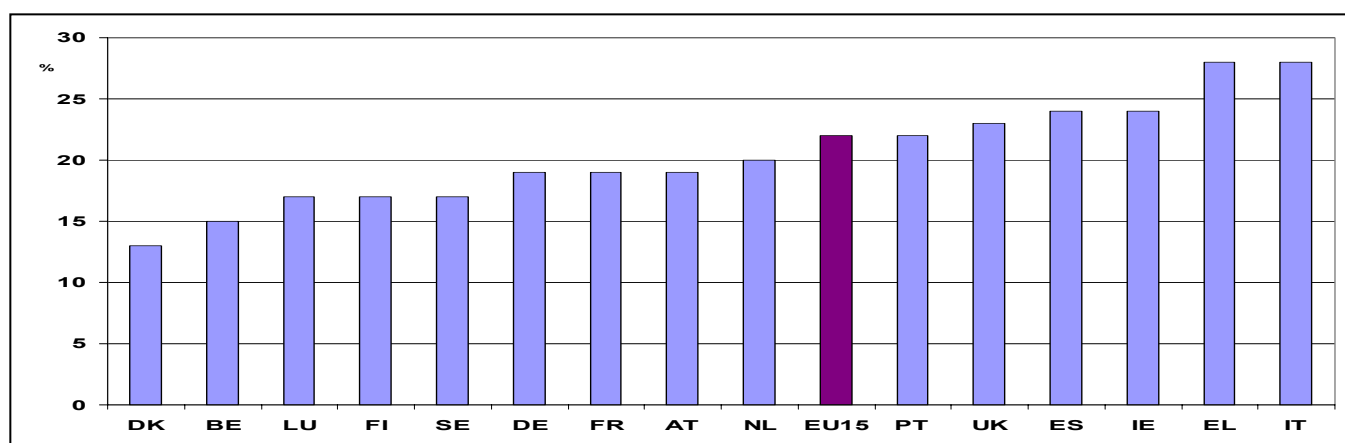
Ce graphique reflète la configuration de la répartition des revenus autour du seuil de 60 %. Si un grand nombre de personnes se situent juste au-dessous (au-dessus) du seuil de 60 %, le taux obtenu pour un seuil fixé à 50 % (70 %) sera beaucoup plus faible (élevé) que le taux découlant d'un seuil établi à 60 %. En conséquence, plus le trait est long pour un pays donné, plus la concentration d'individus autour du seuil de 60 % est forte. Par exemple, en Irlande, Grèce, Espagne et Italie, environ 70 % des personnes menacées de pauvreté lorsque le seuil est de 60 % le sont également pour un seuil de 50 %. Cela signifie que 30 % seulement des individus exposés à un risque de pauvreté selon la définition standard ont un revenu équivalent compris dans une fourchette allant de 50 à 60 % du revenu médian équivalent.

Cet indicateur donne un premier aperçu de l'intensité de la pauvreté. L'écart de risque de pauvreté permet lui de

mesurer explicitement l'éloignement par rapport au seuil du revenu des personnes menacées de pauvreté, c'est-à-dire le «degré de pauvreté des pauvres».

Ecart médian de risque de pauvreté

En 2001, l'écart médian (c'est-à-dire la différence entre le revenu médian équivalent des pauvres et le seuil de 60 %), exprimé en pourcentage de ce seuil, était de 22 % au niveau de l'UE. En d'autres termes, la moitié des individus confrontés à un risque de pauvreté avait un revenu équivalent inférieur à 78 % du seuil de risque de pauvreté (soit au-dessous de $78\% \times 60\% = 47\%$ du revenu médian équivalent). L'écart était plus marqué en Italie et en Grèce et plus faible au Danemark, en Belgique, en Finlande, au Luxembourg et en Suède (graphique 4). Les pays où la concentration des individus entre les 50 % et 60 % est plus importante (voir graphique 3) présentent l'écart le plus faible.



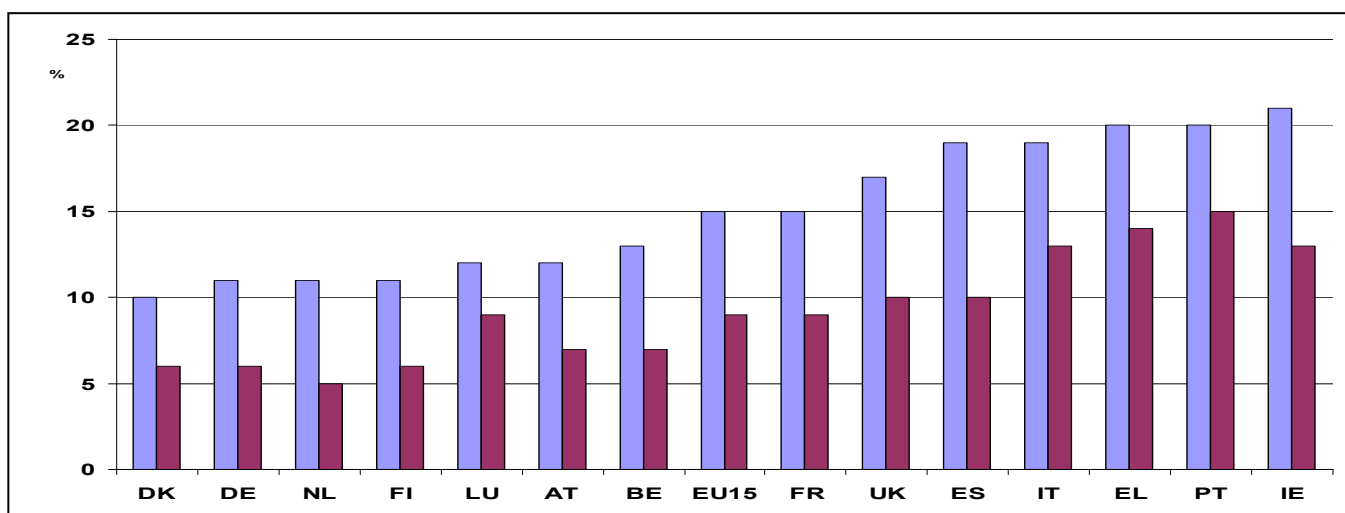
Graphique 4: Écart médian relatif de risque de pauvreté en 2001

Risque persistant de pauvreté

La part de la population vivant avec un bas revenu pendant une période prolongée est un sujet de préoccupation majeur, ce qui explique pourquoi la persistance de ce risque sur une période de quatre ans figure parmi les mesures du risque de pauvreté retenues dans la liste des indicateurs d'inclusion sociale établie à Laeken. Le graphique 5 présente les chiffres nationaux en 2001 pour cet indicateur et pour le taux de risque de pauvreté standard précédemment étudié. 9 % de la population de l'UE courait un risque persistant de pauvreté en 2001 et avait donc perçu un revenu

équivalent inférieur au seuil de 60 % au cours de cette année mais également pendant au moins deux des trois années précédentes (1998-2000). Cette moyenne cache une nouvelle fois des écarts considérables entre États membres, le taux de risque persistant de pauvreté s'étalant de 5 % aux Pays-Bas à 15 % au Portugal.

En opposant le risque persistant de pauvreté au risque actuel, le graphique 5 montre qu'en 2001, au niveau de l'UE, bien plus de la moitié du nombre total de personnes menacées de pauvreté l'étaient de façon persistante. Ce pourcentage était le plus élevé au Portugal et le plus bas aux Pays-Bas.

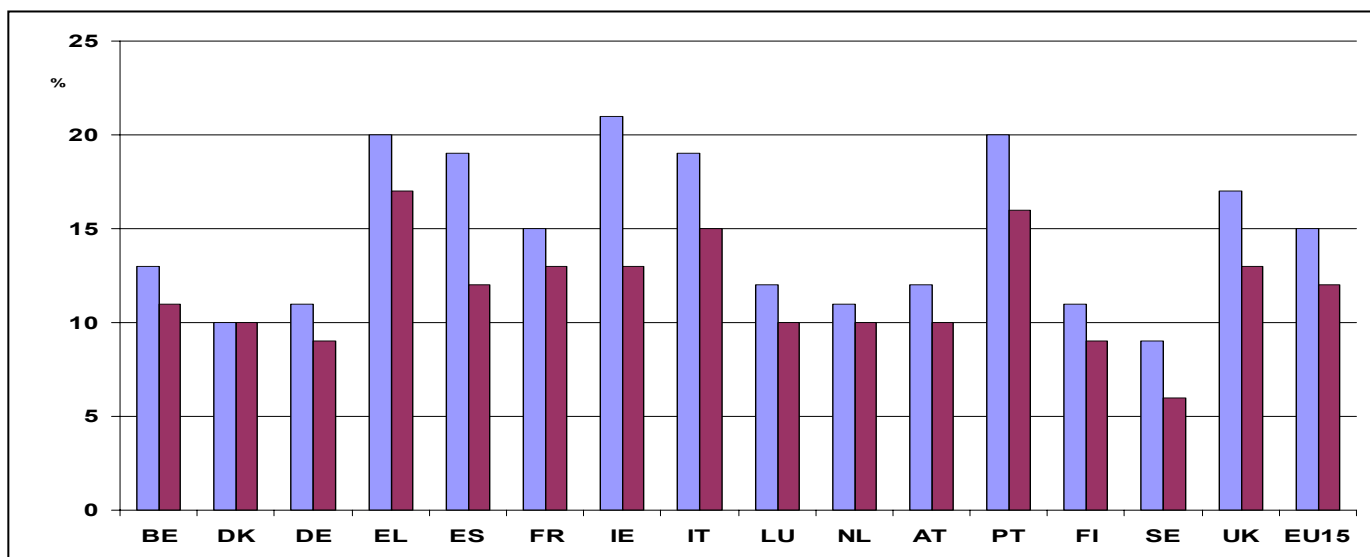


Graphique 5: Taux de risque persistant de pauvreté en 1998-2001 (droite) et taux de risque de pauvreté en 2001 (gauche)

Modification du seuil de risque de pauvreté dans le temps

Il est également intéressant de calculer le taux de risque de pauvreté pour un seuil qui demeure fixe en termes réels sur la période considérée (1998-2001). À

cette fin, le seuil de 1998, simplement augmenté de l'inflation annuelle, est utilisé tout au long de la période. Le graphique 6 compare le taux de risque de pauvreté standard à ce nouveau taux de risque de pauvreté «fixé» en 1998.



Graphique 6: Taux de risque de pauvreté en 2001 (gauche) et taux de risque de pauvreté en 2001, indexé sur 1998 (droite)

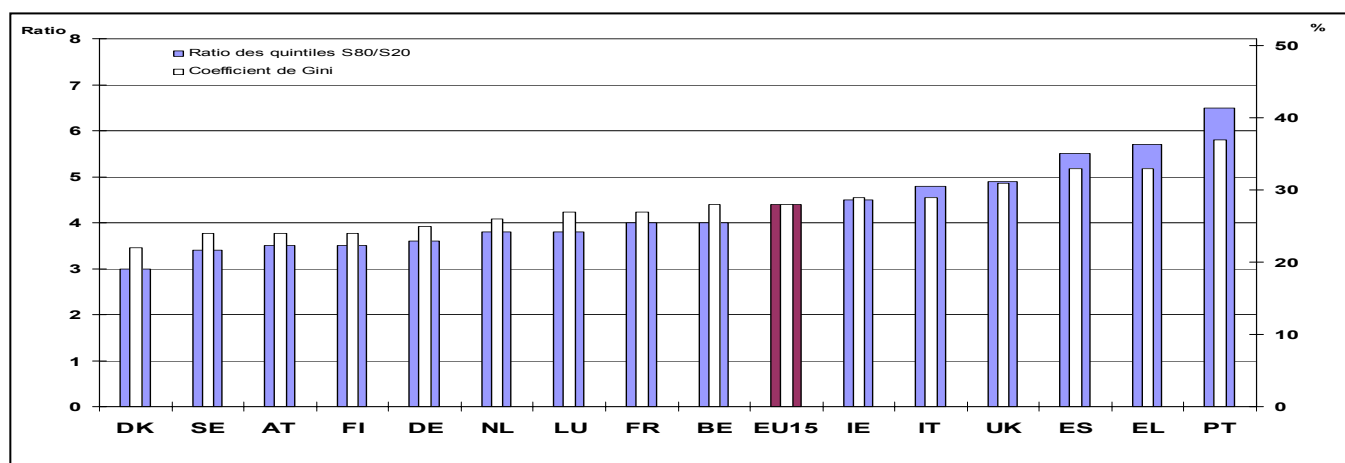
Les résultats suggèrent que cette approche produit des résultats sensiblement différents pour l'UE dans son ensemble (seuil de 2001: 15 %, seuil indexé sur 1998: 12 %). La méthode d'indexation débouche, en particulier, sur un taux de risque de pauvreté de 13 % (contre 21 %) en Irlande et sur un taux de 12 % (contre 19 %) en Espagne, ce qui suggère que, sur la période de quatre ans considérée, l'augmentation du revenu médian (et donc du seuil de risque de pauvreté) a été, dans ces pays, beaucoup plus rapide que l'inflation.

La répartition des revenus est plus équitable dans certains pays que dans d'autres

Tous les indicateurs présentés jusqu'ici s'attachent à la partie basse de la répartition des revenus. Il pourrait également être intéressant d'étudier la position relative du groupe de queue par rapport à celle du groupe de tête. Le ratio S80/S20 permet d'illustrer cette situation. Pour chaque pays, ce ratio compare le revenu équivalent total perçu par le quintile de revenus

supérieur (les 20 % de la population ayant les revenus équivalents les plus élevés) à celui perçu par le quintile de revenus inférieur (les 20 % aux revenus équivalents les plus faibles). La moyenne de l'UE s'établit à 4,4 en 2001, ce qui signifie que le quintile des plus nantis a un revenu 4,4 fois supérieur au quintile des plus démunis. Le rapport varie de 3,0 au Danemark à 6,5 au Portugal.

Le ratio S80/S20 n'est sensible qu'aux changements intervenant dans les quintiles supérieurs et inférieurs. Le coefficient de Gini permet pour sa part de prendre en compte la répartition totale des revenus. S'il y avait une égalité parfaite (chaque personne reçoit le même revenu), le coefficient de Gini serait de 0 %; il serait de 100 % si l'intégralité du revenu national se retrouvait entre les mains d'une seule personne. En 2001, le coefficient calculé pour l'UE atteignait 28 %. Les coefficients de Gini nationaux varient entre 22 % (Danemark) et 37 % (Portugal). Les classements selon les coefficients de Gini et les ratios S80/S20 nationaux sont très similaires, comme l'indique le graphique 7.



Graphique 7: Ratio de la part de revenu (gauche; barres épaisses) et coefficient de Gini (droite; barres fines) en 2001

Effet redistributif des transferts sociaux

Après avoir abordé le phénomène du risque de pauvreté et la répartition des revenus, il est important de commencer à évaluer la façon dont les politiques mises en œuvre contribuent à écarter les individus du risque de pauvreté. Les données du PCM nous permettent d'étudier l'effet redistributif des transferts sociaux (à savoir les pensions de vieillesse et de survie, les prestations chômage, les indemnités d'invalidité, les allocations familiales) et leur rôle dans la réduction du risque de pauvreté. Toutefois, elles ne nous donnent pas la possibilité d'examiner l'impact de mesures stratégiques alternatives telles que les crédits d'impôts et les abattements fiscaux ainsi que les transferts

sociaux en nature.

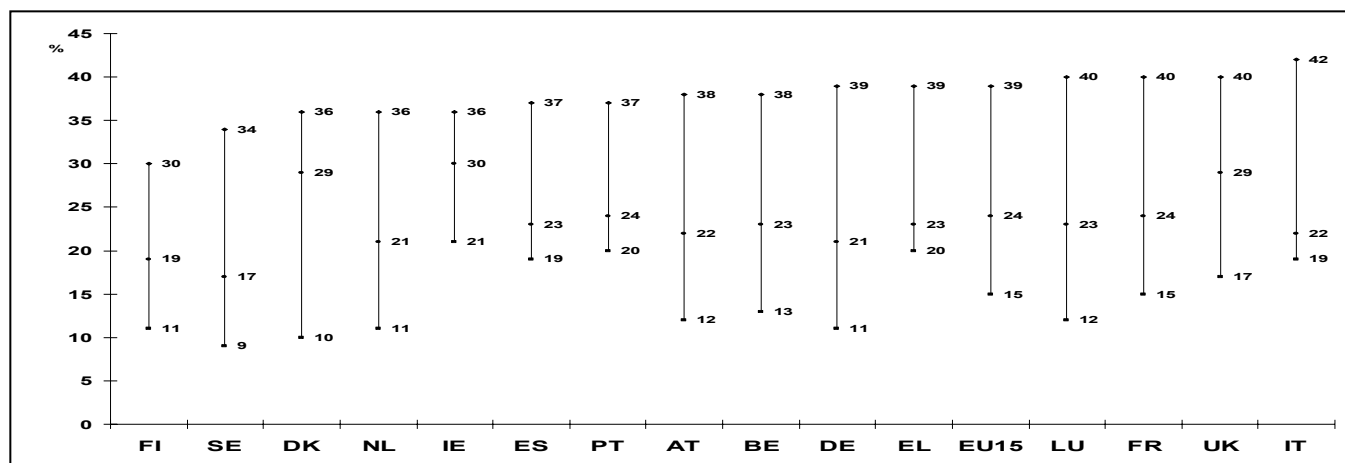
Une comparaison entre le taux de risque de pauvreté standard et une situation hypothétique dans laquelle les transferts sociaux n'existeraient pas montre que ces transferts jouent un rôle de redistribution important. En l'absence de tous transferts sociaux, le risque de pauvreté pour la population de l'UE dans son ensemble serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité (39 % au lieu de 15 %). On peut avancer que la fonction première des pensions de vieillesse (et de survie) n'est pas de redistribuer les revenus entre les individus mais plutôt de les répartir tout au long de leur cycle de vie. Si, par conséquent, les pensions sont considérées en tant que revenu primaire et non comme des transferts

sociaux, le taux de risque de pauvreté, lorsque l'on exclut tous les autres transferts sociaux, est de 24 %. Le graphique 8 établit une comparaison entre les différents taux, après et avant transferts sociaux, pour l'ensemble des pays en 2001. Ces taux sont calculés avec un seuil identique de 60 %, déterminé sur la base du revenu *total* du ménage, ce qui inclut l'intégralité des transferts sociaux.

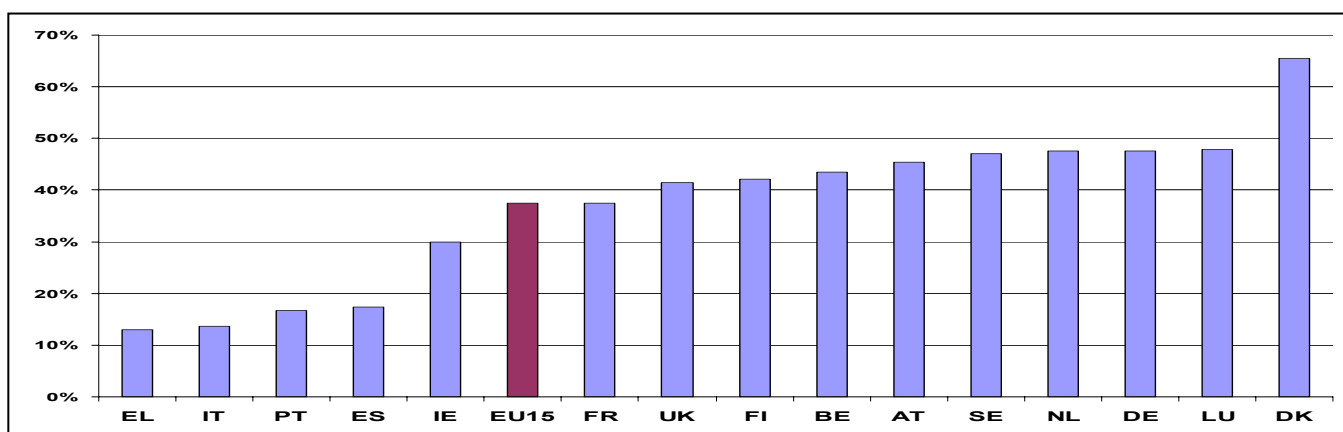
Afin d'évaluer plus précisément l'incidence des transferts sociaux, à l'exclusion des pensions (toujours considérées comme un revenu primaire), il suffit de se reporter au graphique 9 qui montre la baisse du taux de risque de pauvreté (calculé avant et après ces transferts en 2001) en pourcentage du taux «avant transferts». Cette diminution est la plus faible en Grèce (13 %: de 23 % à 20 %), en Italie, au Portugal et en Espagne. Elle est la plus prononcée au Danemark et, dans une

moindre mesure, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suède, ce qui suggère un effet redistributif élevé des transferts sociaux ou un niveau plus important de dépenses sociales dans ces pays.

L'indicateur de risque de pauvreté avant transferts sociaux doit être interprété avec prudence, étant donné qu'il n'est pas tenu compte des interventions qui, à l'instar des transferts sociaux en espèces, peuvent aboutir à une augmentation du revenu disponible des ménages et des individus, à savoir les transferts en nature ainsi que les crédits d'impôt et les abattements fiscaux. En outre, le risque de pauvreté avant transferts est comparé au risque après transferts «toutes choses étant égales par ailleurs» – autrement dit en supposant que les structures des ménages et du marché du travail restent inchangées.



Graphique 8: Taux de risque de pauvreté en 2001 avant tout transfert social (haut), après versement des pensions (milieu) et après l'ensemble des transferts sociaux (bas)



Graphique 9: Incidence des transferts sociaux (à l'exclusion des pensions) sur le taux de risque de pauvreté avant transferts en 2001

Plus de précisions sur les indicateurs d'inclusion sociale de *Laeken*

Comme il est indiqué dans l'introduction, dix-huit indicateurs ont été adoptés en 2001, lors du Conseil européen de Laeken. Ils se décomposent en dix indicateurs primaires destinés à couvrir les facteurs d'exclusion sociale identifiés comme les plus importants et huit indicateurs secondaires ayant pour objet de décrire les autres dimensions du problème. Dix portent sur la pauvreté monétaire et l'inégalité; huit concernent d'autres aspects de l'exclusion sociale. Cette liste a ensuite été élargie et affinée par les travaux du sous-groupe «Indicateurs» du Comité de protection sociale. Les indicateurs doivent permettre de suivre les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs communs d'inclusion sociale adoptés en 2000, lors du Conseil européen de Nice, et légèrement révisés en 2002.

Les indicateurs communs forment à présent une base essentielle pour l'analyse et l'élaboration des politiques européennes dans le domaine social, étant donné que les États membres les intègrent dans les plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale qu'ils présentent tous les deux ans (dans le futur, un processus de «rationalisation» modifiera le calendrier). Ils sont également utilisés par les États membres et la Commission dans leur rapport conjoint sur l'inclusion sociale de 2001 et 2003. Les États membres sont également encouragés à fournir ces indicateurs communs dans leurs plans d'action nationaux, avec un troisième niveau d'indicateurs afin de refléter les particularités nationales et de faciliter l'interprétation des indicateurs primaires et secondaires; il n'est pas nécessaire que ces indicateurs soient harmonisés à l'échelle de l'UE. Par exemple, même si un accord n'a pas encore été atteint sur les indicateurs communs du logement, les États membres sont invités à traiter, à compter de 2003, du logement décent, des coûts du logement et des personnes sans abri dans leurs plans d'actions nationaux pour l'inclusion sociale.

Plusieurs des indicateurs de Laeken sont sélectionnés comme «indicateurs structurels» de l'inclusion dans le rapport annuel de la Commission au Conseil européen de printemps, ce qui assure une parfaite cohérence entre les différents processus.

Le sous-groupe «Indicateurs» du Comité de la protection sociale s'est réuni pour la première fois en février 2001: Eurostat en est un membre actif. S'appuyant sur les travaux antérieurs d'Eurostat, il prend en considération les recherches méthodologiques approfondies commanditées par la présidence belge de l'UE dans ce but précis (voir Atkinson T., Cantillon B., Marlier E. et Nolan B., 2002, *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*, Oxford University Press, Oxford). Le rapport sur les indicateurs d'inclusion sociale, élaboré par le Comité de protection sociale et approuvé à Laeken, est disponible sur le site Web de la direction générale *Emploi et affaires sociales* de la Commission européenne (<http://www.europa.eu.int>).

La présente publication est la seconde de ce type: les premiers résultats ont été publiés dans le Statistiques en bref n° 8/2003 «Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken - partie 1». Un projet pilote destiné à collecter des indicateurs comparables pour les pays en voie d'adhésion et candidats a été lancé en 2001, à l'aide de données nationales harmonisées ex post (dans la mesure du possible) avec la méthodologie PCM. Les résultats ont été publiés dans le Statistiques en bref n° 21/2003 «Pauvreté monétaire dans les pays en voie d'adhésion et les pays candidats». Un nouveau cycle a été conduit en 2003 (voir Statistiques en bref n° 12/2004 «La pauvreté monétaire dans les nouveaux États membres et les pays candidats»). La présente publication est axée sur les neuf indicateurs des revenus de Laeken (voir définitions dans le tableau ci-après); Les indicateurs dans ce rapport n'ont été fournis qu'au niveau de la population totale et se fondent sur les dernières données disponibles (PCM-BDU, version de décembre 2003, 8^e vague: 1994-2001).

Le «revenu» doit être compris comme le revenu équivalent disponible. Il se définit comme le revenu disponible total du ménage divisé par sa «taille équivalente», pour tenir compte de la taille et de la composition du ménage. Il est attribué à chaque membre du ménage.

Indicateurs Primaires	Définition
Taux de risque de pauvreté après transferts :	Part des personnes dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu national médian. Ventilations selon l'âge et le sexe, le statut professionnel le plus fréquent, le type de ménage, les modalités de jouissance du logement, l'intensité de travail des ménages + seuil de risque de pauvreté (valeurs illustratives).
Ratio des quintiles de revenus S80/S20:	rapport entre le revenu des 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et le revenu des 20 % ayant le revenu le plus faible (quintile inférieur).
Taux de risque persistant de pauvreté (60 % de la médiane):	Taux de risque persistant de pauvreté (60 % de la médiane): Part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes. Ventilations selon l'âge et le sexe + total
Écart médian relatif de risque de pauvreté	Différence entre le revenu médian des personnes se situant au-dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimée en pourcentage du seuil de risque de pauvreté. Ventilations selon l'âge et le sexe + total
Indicateurs secondaires	
Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté	Part des personnes dont le revenu est inférieur à 40 %, 50 % et 70 % du revenu national médian. Ventilations selon l'âge et le sexe + total
Taux de risque de pauvreté fixé à un moment dans le temps:	Pour une année t (dans la présente publication: 2001), le «taux de risque de pauvreté fixé à un moment dans le temps» correspond à la part de la population dont le revenu au cours de l'année t se situe au-dessous d'un seuil de risque de pauvreté calculé selon la méthode standard pour t-3 (ici: 1998) et ensuite augmenté de l'inflation enregistrée sur les trois années.
Taux de risque de pauvreté avant transferts:	Le revenu, dans ce cas de figure, est calculé de la manière suivante: <ol style="list-style-type: none"> 1. Revenu primaire, soit le revenu à l'exclusion de tous les transferts sociaux, 2. Revenu primaire plus pensions de vieillesse et de survie, 3. Revenu total, y compris tous les transferts sociaux. Le même seuil (après transferts sociaux) est utilisé pour les trois statistiques.
Coefficient de Gini:	Rapport entre la proportion cumulée de la population ordonnée selon le niveau de revenu et la proportion cumulée du revenu total lui revenant.
Taux de risque persistant de pauvreté (50 % de la médiane):	Part des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté de 50 % pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes. Ventilations selon l'âge et le sexe + total

Indicateurs communs d'inclusion sociale de "Laeken"

			eu15s	be	dk	de	gr	es	fr	ie	it	lu	nl	at	pt	fi	se	uk
			2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001
Ratio des quintiles S80/S20			4.4	4.0	3.0	3.6	5.7	5.5	4.0	4.5	4.8	3.8	3.8	3.5	6.5	3.5	3.4	4.9
Coefficient de Gini			28	28	22	25	33	33	27	29	29	27	26	24	37	24	24	31
Seuil de risque de pauvreté (valeurs illustratives)	<i>Ménage d'1 personne</i>	NAT	:	9295	89355	9455	4264	5416	8932	8553	6240	13863	8292	9173	3589	8916	87548	6480
		EUR	8319	9295	1988	9455	4264	5416	8932	8553	6240	13863	8292	9173	3589	8916	10367	10632
		SPA	8253	9286	9747	9492	5443	6527	8765	7934	7044	14376	8309	9468	4967	7680	8502	8984
	<i>2 adultes 2 enf. à charge</i>	NAT	:	19520	187647	19855	8955	11374	18756	17961	13103	29113	17414	19263	7538	18724	183850	13608
		EUR	17469	19520	25175	19855	8955	11374	18756	17961	13103	29113	17414	19263	7538	18724	21770	22327
		SPA	17332	19501	20469	19933	11431	13706	18407	16662	14793	30190	17449	19883	10431	16128	17854	18866
Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté	<i>40 % de la médiane</i>		5	2	2	3	8	7	4	5	8	3	4	3	6	2	2	5
	<i>50 % de la médiane</i>		9	6	4	6	14	13	9	15	13	6	6	6	13	6	5	11
	<i>60 % de la médiane</i>		15	13	10	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	9	17
	<i>70 % de la médiane</i>		23	21	19	19	28	27	23	29	27	21	19	19	28	20	17	26
Taux de risque de pauvreté par âge		Total	15	13	10	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	9	17
		M	14	12	9	10	19	17	15	20	19	12	12	9	20	9	10	15
		F	17	15	12	12	22	20	16	23	20	13	11	14	20	14	11	19
		0-15	19	12	7	14	18	26	18	26	25	18	16	13	27	6	7	24
		M	19	12	:	13	18	25	17	26	25	18	17	12	27	5	:	24
		F	19	12	:	14	18	26	18	25	24	19	16	13	28	6	:	24
		16-24	19	12	21	16	19	20	21	12	25	20	22	11	18	23	18	20
		M	19	11	18	17	18	19	21	10	25	22	24	7	21	19	16	18
		F	20	12	24	15	21	21	21	15	25	17	21	14	15	28	20	21
		25-49	12	10	7	9	14	15	12	17	18	11	10	8	15	7	7	12
		M	11	8	7	7	14	14	11	17	17	10	10	7	15	8	8	10
		F	14	11	7	11	15	16	13	18	19	11	10	9	15	7	7	14
		50-64	12	12	5	10	21	17	13	16	16	9	7	9	16	9	5	11
		M	12	10	5	10	19	15	12	18	15	9	6	8	15	7	5	10
		F	13	13	5	9	22	18	13	14	16	10	7	11	16	10	5	12
		65+	19	26	24	12	33	22	19	44	17	7	4	24	30	23	16	24
		M	16	24	23	9	30	20	17	35	16	7	5	14	28	12	10	19
		F	21	26	25	14	35	24	21	51	19	8	3	30	31	31	20	28
Taux de risque de pauvreté par statut prof. le plus fréquent		Salarié	6	3	1	4	5	7	6	6	7	8	:	3	7	4	4	5
		M	6	3	1	4	5	7	7	7	10	8	:	3	9	3	3	4
		F	5	4	2	5	5	5	5	4	4	8	:	3	4	5	4	6
		Activité indépendante	16	10	15	5	25	20	25	16	18	2	:	24	28	17	24	14
		M	16	11	15	4	25	21	24	17	19	3	:	25	24	15	25	14
		F	16	8	15	6	26	20	26	12	13	0u	:	23	32	20	24	15
		Sans emploi	38	32	23	34	39	37	30	54	51	48u	23	23	38	21	19	49
		M	44	40	32	41	46	45	34	61	54	54u	18	22u	49	26	24	59
		F	30	27	17	26	32	30	26	34u	46	:	24	23u	30	17	13	34
		Retraité	17	21	23	13	32	18	17	39	13	8	3	16	25	20	16	24
		M	16	22	23	12	29	22	16	35	14	7	4	13	25	11	10	20
		F	17	20	24	14	35	10	18	52	13	8	0u	19	26	26	20	27
		Inactif/autre	25	21	22	18	23	24	26	33	28	16	12	22	28	22	22	30
		M	23	13	22	18	20	20	25	29	24	23	14	20	29	25	22	27
		F	25	24	21	18	24	25	26	34	29	14	11	22	27	20	22	30

Indicateurs communs d'inclusion sociale de "Laeken"

			eu15s	be	dk	de	gr	es	fr	ie	it	lu	nl	at	pt	fi	se	uk
			2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001
Taux de risque de pauvreté	Total	Total	15	13	10	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	9	17
par type de ménage	1 personne	Total	25	21	24	19	32	31	22	57	24	9	12	23	39	35	21	29
	1 personne	M	18	12	22	16	16	18	17	47	17	5	15	9	28	28	17	21
	1 personne	F	28	26	26	20	39	38	25	66	27	12	9	30	43	40	24	33
	1 pers. < 30ans		32	21u	:	42	37u	27	31	21u	19u	11	49	17	1u	52	:	37
	1 pers. 30-64		15	13	:	13	15	18	11	37	16	10	6	12	28	20	:	18
	1 pers. 65+		29	27	28	19	38	43	27	79	29	7	3	35	46	45	27	35
	2 adultes sans enfant	(au moins 1 pers. 65+)	16	26	20	7	36	24	16	37	14	8	5	18	32	8	6	17
	2 adultes sans enfant	(2 pers. < 65)	10	8	4	8	17	14	11	14	12	6	4	10	13	5	4	9
	Autre ménage sans enfant		9	8	:	5	18	8	12	8	15	5	9	7	10	10	:	5
	Parent seul	(au moins 1 enfant)	35	25	12	36	37	42	35	42u	23	35u	45	23	39	11	13	50
	2 adultes 1enf. à charge		10	7	3	9	8	18	10	17	13	13	10	7	9	5	5	8
	2 adultes 2 enf. à charge		13	11	3	7	14	23	12	17	21	15	9	7	15	5	4	12
	2 adultes 3+enf. à charge		27	7	13	21	26	34	24	37	37	23	17	23	49	5	8	30
	Autre mén. avec enf. à ch.		16	15	3	11	23	18	14	10	24	26	18	9	23	7	6	13
Taux de risque de pauvreté	Total	Total	15	13	10	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	9	17
par mod. de jouiss. du log.	Propriétaire-occupant		12	10	7	7	21	18	12	17	17	8	7	12	19	8	5	12
	Locataire		24	28	17	16	15	23	25	44	30	24	20	12	25	23	13	32
Taux de risque de pauvreté	Avant tout transfert	Total	39	38	36	39	39	37	40	36	42	40	36	38	37	30	34	40
		M	36	34	:	34	36	34	38	35	39	38	33	34	36	27	:	37
		F	42	42	:	43	41	39	42	37	44	42	39	42	37	34	:	44
	Incluant les pensions	Total	24	23	29	21	23	23	24	30	22	23	21	22	24	19	17	29
		M	22	21	:	20	21	22	23	29	21	24	21	19	25	17	:	26
		F	25	25	:	23	24	25	24	32	23	23	21	25	24	20	:	32
	Incluant tous les transferts	Total	15	13	10	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	9	17
		M	14	12	:	10	19	17	15	20	19	12	12	9	20	9	:	15
		F	17	15	:	12	22	20	16	23	20	13	11	14	20	14	:	19
Taux de risque persistant de pauvreté (seuil de 60 %)	Total	Total	9	7	6	6	14	10	9	13	13	9	5	7	15	6	:	10
par sexe		M	9	6	:	6	13	10	8	12	12	9	6	5	14	4	:	9
		F	10	8	:	7	15	11	9	15	13	8	5	9	15	8	:	11
Taux de risque persistant de pauvreté (seuil de 50 %)	Total	Total	5	3	2	3	9	6	3	7	7	3	2	3	8	2	:	5
par sexe		M	4	2	:	3	8	5	3	6	7	4	2	2	7	1	:	4
		F	5	3	:	3	10	6	4	8	8	3	2	3	8	2	:	6
Taux de risque de pauvreté à un moment dans le temps	Total	Total	12	11	9	9	17	12	13	13	15	10	10	10	16	9	6	13
Ecart relatif de risque de pauvreté	Total	Total	22	15	13	19	28	24	19	24	28	17	20	19	22	17	17	23
par sexe		M	22	15	:	21	27	24	18	27	28	18	21	20	22	18	:	22
		F	22	15	:	18	29	24	19	23	28	17	19	18	24	17	:	23

Notes explicatives:

Source: Eurostat, PMC-BDU, 8e vague, 1994-2001, version de décembre 2003, à l'exception du Danemark: Law Model Database et de la Suède: enquête HEK. Données des PPA disponibles en Juillet 2004 sont utilisées. Même ventilation que pour la collecte des données réalisée en 2003 auprès des pays candidats: diffère légèrement des ventilations finales de "Laeken" (par exemple catégories d'âge/de sexe).

s: Moyenne pondérée pour la population européenne

u: Echantillon de taille réduite ou nombreuses informations manquantes

: Données non disponibles

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Données utilisées

Les chiffres figurant dans la présente publication sont extraits de la version de décembre 2003 de la base de données des utilisateurs (BDU) du panel communautaire des ménages (PCM). Cette dernière est considérée comme l'unique source commune de données comparables actuellement disponible. Le panel communautaire des ménages (PCM) est une enquête basée sur un questionnaire standardisé. Il implique l'interview annuelle d'un panel représentatif de ménages et d'individus, couvrant un large éventail de sujets: les revenus (y compris les différentes prestations sociales), la santé, l'éducation, le logement, la démographie et les caractéristiques de l'emploi. La structure longitudinale du PCM permet de suivre et d'interroger les mêmes ménages et individus durant plusieurs années consécutives. Les taux d'attrition n'ont eu généralement qu'un impact raisonnablement faible dans le temps. Le PCM, comme d'autres enquêtes sur les ménages, ne couvre pas les personnes vivant dans des ménages collectifs, les personnes sans domicile fixe ou d'autres catégories difficilement accessibles. De plus, la qualité des données relatives aux personnes se trouvant en bas de l'échelle de répartition des revenus suscite quelques réserves.

La première vague du PCM a été menée en 1994 dans les douze États membres d'alors, auprès d'un échantillon de quelque 60 500 ménages (environ 170 000 personnes). L'Autriche a adhéré au projet en 1995 et la Finlande en 1996. Les échantillons originaux ont été soigneusement conçus pour atteindre un niveau élevé de représentativité nationale. Même si la Suède ne participe pas au PCM, des micro-données comparables issues de l'enquête suédoise sur les conditions de vie sont incluses dans la base de données des utilisateurs du PCM depuis 1997. Pour le Royaume-Uni, on note une rupture dans les séries entre 1996 et 1997. Jusqu'en 1996, l'enquête PCM originale a été utilisée. À partir de 1997, les données du panel national ont été transformées et ont été utilisées comme le PCM. Pour l'Allemagne, les séries ont été interrompues entre 1994 et 1995. À partir de 1995, un échantillon supplémentaire d'immigrants a été ajouté à l'échantillon de l'enquête. Les indicateurs calculés pour les années allant jusqu'en 1994 ne sont donc pas cohérents avec ceux basés sur les données de 1995 et au-delà. Cette interruption concerne en particulier le taux de risque persistant de pauvreté. Les données disponibles sur la Finlande et la France ne permettent qu'un ajustement brut des transferts sociaux, ce qui peut avoir des répercussions sur la précision des indicateurs du risque de pauvreté avant transferts.

Les indicateurs basés sur les revenus présentés dans la présente publication sont calculés à partir de données issues de la dernière vague du PCM de 2001 (les données relatives aux revenus se référant à 2000), pour tous les pays à l'exception du Danemark et de la Suède. Pour le Danemark, les données sont tirées de la base de données Law Model. Cette base de données contient un grand nombre d'informations issues de registres pour chaque individu pris dans un échantillon aléatoire de 3,3 % de la population danoise. Pour la Suède, les données sont tirées de l'enquête sur la répartition des revenus (HEK). Il s'agit d'une enquête transversale annuelle reposant sur un échantillon national d'adultes. Les données sont collectées par le biais d'une enquête individu/ménage et sont ensuite mises en relation avec un fichier de données administratives. Le principal objectif de l'enquête est d'obtenir des données sur la répartition des revenus.

Le PCM doit être remplacé par les statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), qui deviendra la source de référence de l'UE pour les statistiques sur les revenus et l'exclusion sociale et, en particulier, pour les indicateurs d'inclusion sociale adoptés dans le cadre de la méthode ouverte de coordination.

Revenu disponible

Le revenu total disponible du ménage correspond au total des revenus monétaires nets perçus par le ménage et ses membres – y compris l'ensemble des revenus du travail (salaires, traitements et revenus d'activités indépendantes), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété) et l'ensemble des transferts sociaux en numéraire perçus, y compris les pensions de vieillesse nettes d'impôts et les allocations sociales versées. Toutefois, les données de revenu du PCM n'enregistrent pas certains déterminants importants des conditions de vie, notamment: le revenu en nature, les transferts versés à d'autres ménages, le revenu négatif du capital (intérêts payés) et les loyers imputés (autrement dit, l'argent qu'une personne épargne en loyer plein – aux prix du marché – en vivant dans son propre logement ou dans un logement loué à un prix inférieur au loyer du marché). L'inclusion de cet élément de revenu pourrait avoir un impact significatif pour certains pays ou certains groupes de population dans les différents pays (personnes âgées, par exemple).

Afin de traduire les différences de taille et de composition des ménages, les chiffres des revenus sont des montants par «équivalent adulte». En d'autres termes, l'ensemble des revenus du ménage est divisé par sa taille équivalente calculée au moyen de l'échelle d'équivalence «OCDE modifiée». Cette échelle donne un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Le chiffre ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage, adulte ou enfant. La taille équivalente d'un ménage comprenant deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans est donc: $1,0 + 0,5 + (2 \times 0,3) = 2,1$. Dans la présente publication, les données des revenus pour le Danemark et la Suède ont été fournies en utilisant la définition des revenus décrite ci-dessus.

Les données sur le revenu tirées du PCM concernent l'année précédant immédiatement l'enquête (par exemple, 2000 pour l'enquête de la 8^e vague effectuée en 2001), la composition du ménage et les caractéristiques socio-démographiques des membres du ménage étant celles enregistrées au moment de l'enquête. De même, dans la base de données danoise Law Model, la composition du ménage et l'âge se rapportent à la situation au 1^{er} janvier 2001, alors que les informations sur les revenus concernent l'année 2000. Pour la Suède, les données de 2001 pour l'ensemble des variables se rapportent à 2000.

Parités de pouvoir d'achat (PPA) et standards de pouvoir d'achat (SPA)

Les PPA représentent un taux de change fictif, qui élimine l'effet des différences de niveau de prix. Par conséquent, un SPA permettra d'acheter un panier comparable de biens et de services dans chaque pays. Pour faciliter la compréhension, ils sont calculés à l'échelle de l'UE. Le SPA peut donc être considéré comme l'euro en termes réels.

Les données des PPA disponibles en juillet 2004 sont utilisées. La méthodologie détaillée des indicateurs monétaires de Laeken présentés dans la présente publication est disponible sur demande auprès des auteurs.

Pour en savoir plus:

➤ Les bases de données

NewCronos, Theme 3

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejroegade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk URL: http://www.dst.dk/bibliotek	Statistisches Bundesamt Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 Berlin Tel. (49) 1888-644 94 27/28 (49) 611 75 94 27 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Despacho 011B Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 915 839 167/ 915 839 500 Fax (34) 915 830 357 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.ine.es/produser/datashop/index.html <i>Member of the MIDAS Net</i>	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr <i>Member of the MIDAS Net</i>	ISTAT Centro di informazione statistica Sede di Roma Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 Roma Tel. (39) 06 46 73 32 28 Fax (39) 06 46 73 31 01/ 07 E-mail: datashop@istat.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html <i>Member of the MIDAS Net</i>
ITALIA – Milano	NEDERLAND	PORTUGAL	SUOMI/FINLAND	SVERIGE
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it URL: http://www.istat.it/Prodotti-e/Allegati/Eurostatdatashop.html <i>Member of the MIDAS Net</i>	Centraal Bureau voor de Statistiek Eurostat Data Shop - Voorburg Postbus 4000 NL-2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31) 70 337 49 00 Fax (31) 70 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl URL: www.cbs.nl/eurodatashop	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistics Finland Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2. Kerros, Helsinki P. (358) 9 17 34 22 21 F. (358) 9 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://tilastokeskus.fi/tup/datashop/index.html	Statistics Sweden Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46) 8 50 69 48 01 Fax (46) 8 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se URL: http://www.scb.se/templates/Standard_22884.asp
UNITED KINGDOM	NORGE	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA	UNITED STATES OF AMERICA	
Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44) 1633 81 33 69 Fax (44) 1633 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42 / 43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no URL: http://www.ssb.no/biblioteket/datashop/	Statistisches Amt des Kantons Zürich Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch URL: http://www.statistik.zh.ch	Harver Analytics Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1) 212 986 93 00 Fax (1) 212 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com URL: http://www.haver.com/	

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Ian Dennis, Anne-Catherine Guio, Eurostat / D2, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 35129, 35094, Fax (352) 4301 35979,

E-mail: Ian.Dennis@cec.eu.int, Anne-Catherine.Guio@cec.eu.int

ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier – L-2985 Luxembourg
 Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
 URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË – DANMARK – DEUTSCHLAND – GREECE/ELLADA – ESPAÑA – FRANCE – IRELAND – ITALIA – LUXEMBOURG – NEDERLAND – ÖSTERREICH
 PORTUGAL – SUOMI/FINLAND – SVERIGE – UNITED KINGDOM – ÍSLAND – NORGE – SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA – BALGARIJA – ČESKÁ REPUBLIKA – CYPRUS
 EESTI – HRVATSKA – MAGYARORSZÁG – MALTA – POLSKA – ROMÂNIA – RUSSIA – SLOVAKIA – SLOVENIA – TÜRKIYE – AUSTRALIA – CANADA – EGYPT – INDIA
 ISRAËL – JAPAN – MALAYSIA – PHILIPPINES – SOUTH KOREA – THAILAND – UNITED STATES OF AMERICA